

LAMOTTE
PROMOTEUR IMMOBILIER



Retrouvez tous nos services sur
www.lamotte.fr



LAMOTTE

RENNES - 02 99 67 27 77 • NANTES - 02 40 48 10 10
VANNES - 02 97 47 38 75 • BREST - 02 98 46 60 15
ANGERS - 02 41 25 01 01 • LA ROCHELLE - 05 46 07 08 09

LAMOTTE est membre de la Fédération des Promoteurs Immobiliers.



lego@es.sassociés RC B.321783342 - Février 2012

Pour vous,
Lamotte crée
les Packs...



100%
services

LAMOTTE
PROMOTEUR IMMOBILIER

Pour vous,

Le Pack Services Acquéreurs

“ Avec Lamotte, nous bénéficions de toutes les compétences pour nous accompagner et réaliser notre projet selon nos envies. ”



Service Guidéo

Simplicité, efficacité et sérénité avec l'**accompagnement gratuit** « prêt immobilier » de Lamotte. Pour **optimiser votre budget**, votre conseiller Guidéo recherche pour vous auprès des différents partenaires, **l'offre de crédit la plus intéressante et la mieux adaptée à vos besoins et à votre situation.**



Service Assistance Démarches Administratives

Votre conseiller vous **dégage des formalités** de la constitution des dossiers officiels. Il **vous accompagne tout au long du projet** et vous permet de planifier au mieux toutes les étapes.

Service Déco

Un conseiller Lamotte est à **votre écoute** si vous souhaitez un **aménagement personnalisé**. En fonction de vos envies, de votre style et de votre budget, il est votre relais auprès des artisans.



Service Transaction

Vous possédez un bien immobilier et vous souhaitez le céder ? Lamotte dispose de quatre agences vous permettant de **vous reposer sur nos spécialistes pour trouver votre futur acquéreur** et **accomplir toutes les procédures de vente** de votre bien.

Protection Revente

Lamotte **garantit la valeur de votre bien** et l'inclut gratuitement et systématiquement dans votre acquisition. En cas de revente, Lamotte indemnise l'éventuelle perte financière à concurrence de 15 % du prix d'achat et dans la limite de 15 000 € selon les conditions précisées dans la garantie⁽¹⁾.

(1) La protection revente est accordée pour une période maximale de 5 ans à compter de la signature de l'acte notarié. Détail des garanties et des conditions sur simple demande.

Lamotte,
partenaire
de tous vos projets.

Au-delà de la qualité de ses programmes et de ses emplacements recherchés, le **Groupe Lamotte s'est engagé depuis plusieurs années à placer votre tranquillité et votre satisfaction au cœur de ses préoccupations.**

Ses équipes dédiées et ses services exclusifs vous proposent une démarche d'accompagnement globale. Vous bénéficiez ainsi de l'ensemble des réponses et d'une assistance indispensables pour réaliser et sécuriser votre projet.

C'est la vision forte du Groupe Lamotte, d'une relation client basée sur la qualité de services et la confiance partagée.